

34COM280 – Correction de l'exercice 45

EXERCICE 45

La société anonyme des anciens établissements CHAUVOIS au capital de 2 500 000,00 € divisé en 5 000 actions de 500,00 €, a inscrit dans ses statuts la possibilité d'amortir son capital par prélèvement sur la réserve constituée à cet effet.

Le bilan, après répartition du résultat, arrêté au 31 décembre N, présente les postes de capitaux propres suivants :

- Capital social 2 500 000,00 €
- Réserve légale 250 000,00 €
- Écart de réévaluation libre 1 795 000,00 €
- Réserve pour amortissement des actions 1 875 000,00 €

Travail à faire :

1. Enregistrer l'amortissement du capital sachant que l'assemblée générale a décidé le 26 juillet N+1, d'amortir les actions des 3/4 et de verser les fonds aux actionnaires avant le 15 août N+1.
2. Présenter les postes de capitaux propres après cette opération.

Amortissement du capital

1) Amortissement du capital

		26/07/N+1		
1068...	Réserve pour amortissement des actions		1 875 000,00	
4567	Actionnaires - Capital à rembourser			1 875 000,00
	Mise en remboursement par prélèvement sur la réserve			
		26/07/N+1		
101	Capital social		2 500 000,00	
10131	Capital non amorti			625 000,00
10132	Capital amorti			1 875 000,00
	Reclassement du capital			
		15/08/N+1		
4567	Actionnaires - Capital à rembourser		1 875 000,00	
512	Banque			1 875 000,00
	Versement des fonds aux actionnaires			

2) Capitaux propres : Passif

Capital social non amorti	625 000,00
Capital social amorti	1 875 000,00
Réserve légale	250 000,00
Écart de réévaluation libre	1 795 000,00